

Où et quand pouvez-vous consulter

## LES ASSISTANTES SOCIALES ?

Le réseau est divisé en un certain nombre de cantons desservis chacun par une assistante sociale. Si vous désirez solliciter les services de nos œuvres de solidarité, adressez-vous à l'assistante sociale qui dessert le canton où vous êtes domicilié. Le tableau ci-après donne les lieux, les jours et les heures des permanences où vous pourrez la consulter. Si vous ne savez pas exactement de quel canton vous relevez, adressez-vous à votre chef immédiat, qui vous renseignera.

### GRUPE D'ANVERS

#### CANTON D'ANVERS I

Centre régional d'Anvers : les jeudis de 14 à 17 h.  
Atelier des wagons d'Anvers-Nord : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois, de 14 à 16 h.  
Gare d'Essen : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

#### CANTON D'ANVERS II

Centre régional d'Anvers : les jeudis, de 9 à 12 h.  
Gare de Lierre : les mardis, de 10 à 12 h.

#### CANTON DE MALINES I

A.C. Malines : les mercredis, de 9 à 13 h.

#### CANTON DE MALINES II

A.C. Malines : les mercredis, de 14 à 17 h.  
Gare d'Aarschot : les vendredis, de 14 à 16 h.

#### CANTON DE LOUVAIN

Centre régional de Louvain : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois, de 10 à 12 h.  
A.C. Louvain : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois, de 10 à 12 h.  
Gare de Landen : les jeudis, de 9 h. 30 à 11 h. 30.  
Gare de Tirlemont : les jeudis, de 14 à 16 h.

### GRUPE DE BRUXELLES

#### CANTON DE BRUXELLES I

Rue Belliard, 76 : les mardis, de 14 à 17 h. 30, et les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois, de 14 à 17 h. 30.  
Gare de Hal : le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de 10 à 12 h.  
Gare de Bruxelles-Nord : les vendredis, de 13 h. 30 à 16 h.

#### CANTON DE BRUXELLES II

Rue Belliard, 76 : les lundis, de 14 à 17 h. 30.  
Gare de Bruxelles T.T. : les jeudis, de 13 h. 30 à 16 h. 30.

#### CANTON DE BRUXELLES III

Rue Belliard, 76 : les vendredis, de 14 à 17 h. 30.  
Gare de Schaerbeek (voyageurs) : les jeudis, de 15 à 16 h. 30.  
Gare de Schaerbeek (formation) : les jeudis, de 12 à 12 h. 30.

#### CANTON DE BRUXELLES IV

Rue Belliard, 76 : les mercredis, de 14 à 17 h. 30, et les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois, de 14 à 17 h. 30.  
Remise de Bruxelles-Midi : les vendredis, de 12 à 12 h. 30.  
Groupe de Bruxelles : les vendredis, de 15 à 16 h.

### GRUPE DE CHARLEROI

#### CANTON DE CHARLEROI I

Hôtel des Chemins de fer : les jeudis, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 16 h.

#### CANTON DE CHARLEROI II

Hôtel des Chemins de fer : les mercredis, de 14 à 16 h.  
Atelier des wagons de Saint-Martin : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois, de 8 h. 30 à 11 h. 45.  
Remise de Monceau : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois, de 8 h. 30 à 11 h. 30.  
Atelier de Bascoup : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois, de 14 à 16 h.

#### CANTON DE LUTTRE

A.C. Luttre : les jeudis, de 8 à 15 h. 30.

#### CANTON DE WALCOURT

Hôtel des Chemins de fer de Charleroi : les lundis, de 8 à 12 h.  
Gare de Walcourt : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois, de 10 h. 30 à 12 h. 15.

### GRUPE DE GAND

#### CANTON DE GAND

Gare de Gand-Saint-Pierre : les vendredis, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h.

### CANTON DE GRAMMONT

Gare de Grammont : les jeudis, de 9 à 11 h.  
Gare de Zottegem : les mercredis, de 9 à 11 h.

### CANTON DE TERMONDE

Gare de Termonde : les mercredis, de 9 à 11 h. 30.  
Gare d'Alost : les mercredis, de 14 à 16 h.  
Gare de Saint-Nicolas : les jeudis, de 9 h. 30 à 12 h.

### CANTON DE BRUGES

Gare de Bruges : les mercredis, de 14 à 16 h.  
Gare d'Ostende : les jeudis, de 8 h. 30 à 11 h.

### CANTON DE COURTRAI

Gare de Courtrai : les mercredis, de 8 h. 30 à 11 h. 30.  
Roulers, chantier de bétonnage : les jeudis, de 9 h. 30 à 11 h. 30.  
Gare d'Ypres : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois, de 13 h. 30 à 15 h. 30.

### GRUPE DE HASSELT

#### CANTON DE HASSELT

Centre régional de Hasselt : les mercredis, de 9 à 12 h.  
Gare de Moi : les jeudis, de 9 h. 30 à 12 h.

### GRUPE DE LIEGE

#### CANTON DE LIEGE

Centre régional : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois, de 14 à 17 h.  
Gare de Trois-Ponts : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois, de 10 h. 30 à 12 h. 30.  
Gare de Gouvy : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois, de 13 h. 15 à 14 h. 15.

#### CANTON DE VERVIERS

Gare de Verviers-Ouest : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois, de 9 à 12 h. et de 14 à 15 h. 30.  
Gare d'Herbesthal : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois, de 9 h. 45 à 12 h.  
Centre régional de Liège : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois, de 14 à 17 h.

### GRUPE DE MONS

#### CANTON DE MONS

Gare de Mons : les jeudis, de 14 à 17 h. 30.  
Gare de Braine-le-Comte : les jeudis, de 8 à 10 h.

#### CANTON D'ATH-TOURNAI

Gare de Tournai : les vendredis, de 10 à 12 h.  
Gare de Ath : les jeudis, de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 à 16 h.

#### CANTON DE LA LOUVIERE

Gare de La Louvière : les jeudis, de 8 h. 30 à 11 h. 30.  
Remise de Haine-Saint-Pierre : les jeudis, de 14 à 17 h.

### GRUPE DE NAMUR

#### CANTON DE NAMUR

Gare aux marchandises de Namur : les jeudis, de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 à 17 h.  
Gare de Dinant : les vendredis, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 à 17 h.  
Remise de Ciney : le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de 9 h. 30 à 12 h.  
Gare de Rochefort : le 2<sup>e</sup> mercredi du mois, de 9 h. 30 à 12 h.

#### CANTON D'OTTIGNIES

Gare d'Ottignies : les jeudis, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 à 17 h.  
Gare de Gembloux : les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredis du mois, de 9 h. 30 à 12 h.  
A.C. Salzinnes : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredis du mois, de 12 à 13 h.

#### CANTON DE JEMELLE

Gare de Jemelle : les lundis, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.  
Remise de Bertrix : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis du mois, de 10 à 12 h. 30.  
Gare de Bastogne-Sud : le 2<sup>e</sup> mardi du mois, de 12 à 15 h.  
Hôtel des Chemins de fer d'Arion : le 1<sup>er</sup> lundi du mois, de 10 à 13 h.